

## ETRE FRANÇAIS DANS LES COMORES

# Départementalisation sous tension à Mayotte

*Le futur statut de Mayotte devrait être débattu dès cet été au Parlement. C'est la conséquence du référendum local approuvant la départementalisation de l'île le 26 avril dernier. Paris joue ici une délicate partition entre condamnations internationales et pression migratoire dans les Comores.*

PAR RÉMI CARAYOL \*

**S**UR FOND de foule en liesse arborant fièrement sourires et drapeaux tricolores, le titre de « une » claque en lettres d'or : « Le 101<sup>e</sup> département ». Ce 3 avril, le journal « de référence » de l'île, *Mayotte-Hebdo*, ne ménage pas les effets de style. Son numéro spécial est entièrement consacré à la consultation qui s'est déroulée cinq jours plus tôt. Le 29 mars, à la question « Approuvez-vous la transformation de Mayotte en une collectivité unique appelée département, régie par l'article 73 de la Constitution et exerçant les compétences dévolues aux départements et régions d'outre-mer ? », les électeurs ont répondu « oui » à 95,2 %. Un typhon électoral peu surprenant après plusieurs semaines d'une campagne verrouillée par les tenants du « oui ». Mayotte devrait ainsi devenir le cent unième département français et le cinquième département d'outre-mer (DOM) en avril 2011.

A l'intérieur du journal, les entreprises locales les plus influentes – souvent des

filiales de groupes réunionnais ou métropolitains – se sont payé un encart pour célébrer l'événement : l'agence de communication Luvi Ogilvy, qui surfe depuis une décennie sur la consommation tous azimuts et apprend au lecteur, bleu-blanc-rouge à l'appui, que, « quand une grande campagne sert une grande idée, le succès est au rendez-vous » ; le groupe réunionnais Caillé, vendeur et loueur de voitures ; Sogea-Construction (filiale du groupe Vinci)... Il y a aussi Cananga, anciennement Société des plantes à parfum de Mayotte (SPPM), l'une des rares sociétés coloniales de l'archipel à avoir perduré, qui rappelle sur une page que les « destins » de l'île et de l'entreprise sont étroitement liés.

Une situation unique au monde : dans cette île de trois cent soixante-quatorze kilomètres carrés qui fait partie de l'archipel des Comores, sous domination française depuis la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, entre Madagascar et le Mozambique, les colonisés ont eux-mêmes décidé de le rester. Ici, il n'est pas rare d'entendre ou de lire que « la France est notre mère », même si la rancœur envers le fonctionnaire *m'zungu* (métropolitain), qui voit son salaire doubler lorsqu'il est muté à Mayotte, n'est jamais très loin. Les enseignants qui arrivent en tant qu'expatriés sont comparés par leur patron, le vice-recteur, à des « missionnaires ». Le sentiment de supériorité n'est pas absent : « Si on n'était pas là, comment feraient-ils ? », entend-on dans les soirées « blanches ». Ici, la colonisation a eu beaucoup d'« aspect positifs »...

En décembre 1974, la France demande aux habitants des quatre îles de l'archipel s'ils « souhaitent choisir l'indépendance ou demeurer au sein de la République française ». Plus de 99 % des Grands-Comoriens, des Anjouanais et des Mohéliens votent pour l'indépendance. A Mayotte, 63,8 % des électeurs se prononcent contre.

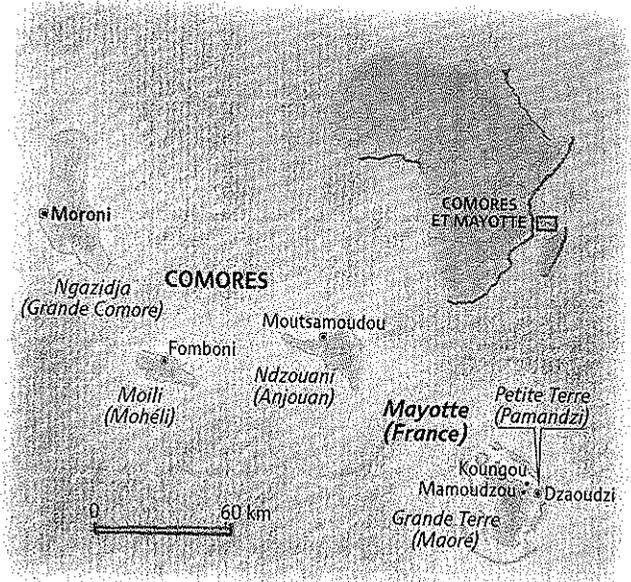
A mi-chemin entre le DOM et le territoire d'outre-mer (TOM), le statut de collectivité territoriale qui est conféré un an plus tard à l'île devait offrir à Paris une voie de sortie diplomatique : en effet, depuis le 12 novembre 1975 et la reconnaissance par l'Organisation des Nations unies (ONU) de l'indépendance des Comores, dans le respect de l'intégrité territoriale de l'archipel, Paris se trouve en

porte-à-faux vis-à-vis du droit international. Si la France ne fait plus l'objet de condamnations, elle le doit à la désagrégation du pays, qui a connu une crise séparatiste à Ndzouani (anciennement Anjouan) en 1997, puis un coup d'Etat militaire en 1999 – désagrégation à laquelle les réseaux de la « Francafrique », dont certains basés à Mayotte, ne sont pas étrangers (1) (lire l'article ci-dessous).

Avec la départementalisation, Paris prend le risque de perdre en légitimité internationale. Le 9 février, l'Union africaine a condamné la consultation et exigé l'« arrêt immédiat » du processus. Publié le 25 février, un rapport du bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU (OCHA) rappelle que « toute tentative visant à détruire (...) l'intégrité territoriale d'un pays est incompatible avec les buts et les principes de la Charte des Nations unies ».

A Mayotte, on s'indigne. « L'Union africaine présidée par Mouammar Kadhafi voudrait donner des leçons de démocratie à la France, on croit rêver ! », s'étrangle le député Abdoulatifou Aly (Mouvement démocrate, MoDem). « Il faut arrêter de faire croire que c'est la France qui a choisi de rester ici contre le gré des Mahorais [habitants de Mayotte]. Ce sont eux qui ont fait ce choix, librement », renchérit M. Ahmed Attoumani Douchina (Union pour un mouvement populaire, UMP), président du conseil général. Présenté depuis des générations comme le cadre qui permettra un « développement harmonieux », le département est également perçu comme l'ultime étape de la séparation d'avec les Comores.

\* Journaliste.



rieur brut (PIB) de Mayotte est neuf fois supérieur à celui des Comores indépendantes, il reste cinq fois inférieur à celui de l'Europe des Vingt-Sept.

### Ces clandestins qui font partie de la famille

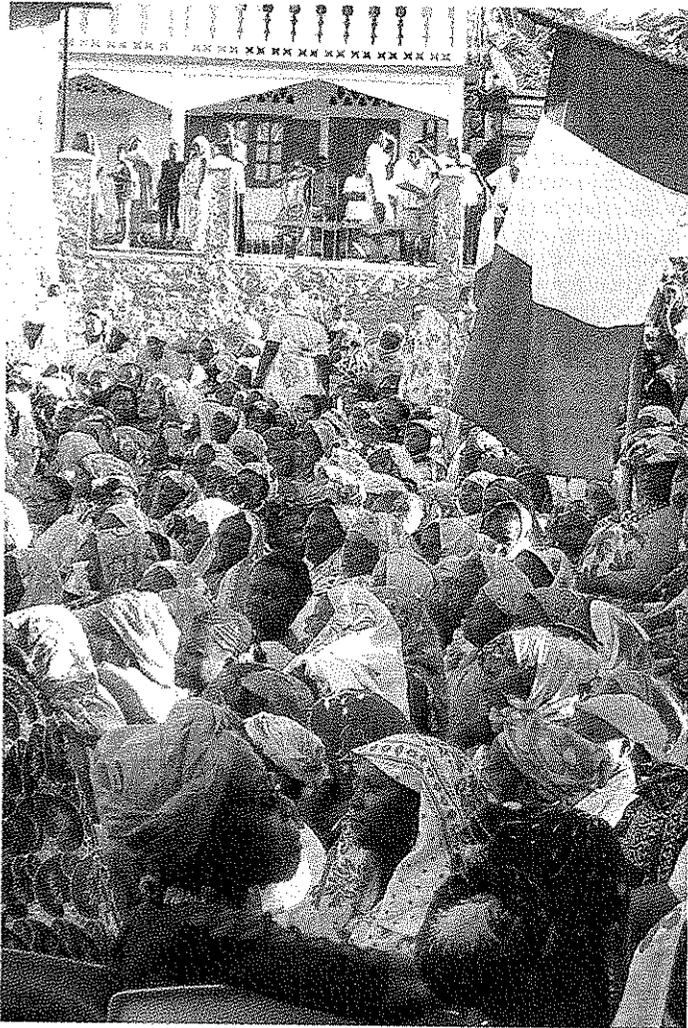
L'ÉCONOMIE MAHORAISE demeure largement informelle. Selon un rapport du sénateur Henri Torre, « en dehors des grandes entreprises, [le directeur du travail] estime à près de 80 % le pourcentage de travailleurs clandestins dans les entreprises du bâtiment et des travaux publics [BTP] de moins de dix salariés (4) ». Le travail clandestin « est généralisé dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche, du BTP, des taxis, et des emplois à domicile, où il implique fréquemment des fonctionnaires de l'Etat ou des élus ». Régulièrement jugés pour l'emploi de sans-papiers, des exploitants agricoles continuent néanmoins à en embaucher. « On ne peut pas faire autrement, assure M. Madi Laguerra, de la Confédération paysanne. Il est quasiment impossible de trouver des Mahorais qui acceptent de travailler aux champs. »

La main-d'œuvre comorienne permet d'alimenter les marchés locaux. En l'ab-

sence de minima sociaux et d'allocations-chômage, elle est également le seul moyen pour beaucoup de Mahorais de respecter à moindre coût certaines traditions, comme la construction, pour les filles, de leur futur logement. A l'heure actuelle, seuls deux des huit minima sociaux français sont applicables à Mayotte – adultes handicapés et personnes âgées –, mais à un niveau inférieur à celui de la métropole et des DOM. La départementalisation est censée « normaliser » cette situation.

L'un des secteurs les plus concernés par le travail clandestin est le bâtiment. Plus de quatre mille logements auraient ainsi été construits entre 1998 et 2002. « D'une part, les Mahorais affichent un refus très marqué de l'immigration [illégal] qu'ils subissent mais ils participent, d'autre part, à l'"appel d'air" que constitue (...) le développement du travail clandestin », constate le rapport Torre, qui s'étonne que, « malgré la scission entre Mayotte et les trois autres principales îles de l'archipel des Comores, dans les années 1970, les relations, notamment familiales, se sont poursuivies. »

C'est que les « clandestins » ne sont pas uniquement une main-d'œuvre bon marché. Ce sont aussi des frères, des cousins, des tantes que la séparation politique n'a pas fait disparaître. « Passée dans le langage commun pour désigner le collectif des immigrés comoriens à Mayotte, l'expression de "clandestin" paraît assez peu appropriée pour décrire la réalité existentielle de cette popu-



APF

RAPHAEL HERMANO. - Meeting du comité du « oui », Labattoir, 26 mars 2009

« C'est une politique du fait accompli », dénoncent de leur côté les autorités comoriennes de Moroni. Depuis la consultation du 29 mars, les relations entre les Comores et la France, qui demeure le premier bailleur de fonds du pays, se sont détériorées. La veille du scrutin, un drapeau français a été brûlé dans les rues de Moroni. Le 4 avril, le ministre comorien des relations extérieures, M. Ahmed Djaffar, a évoqué un « acte inamical » que son pays « ne reconnaîtra jamais ». Le Comité Maoré, une association militant pour le retour de Mayotte au sein des Comores, a même appelé le 9 avril les autorités du pays à saisir la Cour pénale internationale (CPI) contre la France.

En disloquant l'archipel, dont les îles ne sont séparées que par quelques dizaines de kilomètres chacune, l'Etat fran-

çais a en effet créé un monstre migratoire difficilement gérable – une situation « potentiellement explosive », affirme un rapport sénatorial (2). Selon le dernier recensement (31 juillet 2007) de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), un tiers des cent quatre-vingt-six mille cinq cents habitants de l'île seraient étrangers, tous ou presque de nationalité comorienne – 30 % à 35 % de clandestins d'après la préfecture. A Mamoudzou, le chef-lieu, et Koungou, la deuxième commune la plus peuplée de Mayotte, ce taux dépasserait les 50 %.

En perflusant l'île comme elle l'a fait dans les autres territoires ultramarins (3), la France a créé un « îlot de prospérité dans un océan de misère », selon les termes d'un haut fonctionnaire en poste à Mayotte. Toutefois, si le produit inté-

lation, estime le sociologue David Guyot. Cette notion, qui suggère en effet l'anonymat, énonce un critère auquel l'ensemble de cette population ne répond pas.»

## Une politique répressive et meurtrière

**M**ALGRÉ TOUT, la France a décidé d'ériger un « mur » autour de l'île. Dans les années 1980, « il était banal de se rendre à Mayotte, pour voir la famille, trouver du travail ou même faire ses courses », se souvient Inaya, qui partage sa vie entre Ndzouani et Mayotte, où vivent de part et d'autre ses enfants. Tout a changé en 1995, lorsque fut instauré un visa presque impossible à obtenir. Depuis, les soixante-dix kilomètres qui séparent les deux îles sont devenus l'un des principaux cimetières marins de la planète : entre trois mille et six mille personnes auraient, selon les associations, perdu la vie ces quatorze dernières années dans des embarcations (*kwassa kwassa*) de six à neuf mètres de long, surchargées, qui empruntent des voies de plus en plus dangereuses pour éviter les patrouilles. En 2008, deux cent cinquante-six *kwassa kwassa* ont été interceptées en mer – sept fois plus qu'en 2004.

Cette voie, qualifiée à Moroni de « meurtrière », fait l'objet d'un contrôle plus répressif depuis 2005, avec la mise en place d'une politique du chiffre par le ministre français de l'intérieur de l'époque, M. Nicolas Sarkozy : près de cinquante mille personnes ont été refoulées du territoire en trois ans. A cette fin, l'Etat a consenti de gros efforts financiers : au cours des cinq dernières années, les effectifs de la police et de la gendarmerie ont presque triplé ; trois radars et quatre vedettes ont été achetés. La législation a été modifiée pour permettre aux forces de l'ordre d'effectuer des opérations de contrôle d'identité en tout lieu et à tout moment.

Selon le Comité inter-mouvements auprès des évacués (Cimade) et le Réseau

éducation sans frontières île de Mayotte (Resfim), « les rafles sont quotidiennes dans l'île ». En l'absence de recours suspensif, les erreurs également, reconnaît un fonctionnaire de la police de l'air et des frontières (PAF) qui requiert l'anonymat : « Nous jouons aux cow-boys ici. On outre-passe tous les jours la loi, et ce avec l'assentiment de la hiérarchie, jusqu'au préfet. On renvoie des mineurs isolés, alors que leurs parents vivent ici. On ne respecte aucune procédure légale. Et les conditions de rétention des sans-papiers sont indignes... »

Selon des données issues d'une enquête sanitaire menée en 2007 (5), près de la moitié des sans-papiers vivent à Mayotte depuis plus de dix ans. « Beaucoup y ont passé leur scolarité et y ont fondé leur famille, remarque M<sup>me</sup> Flore Adrien, présidente de la Cimade Mayotte. De très nombreuses personnes pourraient prétendre à une régularisation, mais la préfecture est devenue une machine à fabriquer des clandestins. »

Les autorités demandent la collaboration des citoyens. Ainsi le préfet Denis Robin estime-t-il que l'efficacité de la politique actuelle « ne peut reposer uniquement sur l'Etat ». En avril 2008, un Comité de la société civile mahoraise s'est ainsi publiquement engagé à collaborer avec les autorités, prônant la délation jusque dans les hôpitaux. Il évoquait, pour justifier son attitude, un état de « quasi-guerre ». Dans certains villages, des groupes avaient dressé des listes de sans-papiers et les avaient remises aux autorités ; d'autres avaient lancé des pierres

sur leurs maisons, comme en 2005, comme en 2003...

« On ne peut pas nier la montée d'un sentiment de rejet des Comoriens qui s'exprime, dans des moments de tension, par des actes xénophobes », reconnaît un élu qui préfère conserver l'anonymat. Lui-même avoue parfois « comprendre » ce phénomène : « On ne voit pas comment en sortir. » Un magistrat en poste depuis plusieurs années ne se montre guère plus optimiste. « La situation me semble ingérable », indique-t-il, alors que « les difficultés s'accroissent » : multiplication des enfants des rues dont les parents ont été expulsés, arrivée massive de demandeurs d'asile en provenance de la région des Grands Lacs africains, précarisation des femmes migrantes... « La déparmentalisation va peut-être régler un certain nombre de problèmes matériels pour les Mahorais, juge-t-il, mais elle va en créer d'autres bien plus graves. »

RÉMI CARAYOL.

(1) Lire Christophe Wagny, « Mayotte assiégée par les gueux », *Le Monde diplomatique*, avril 2002.

(2) Didier Quentin, Philippe Gosselin et René Dosière, « Rapport sur les perspectives de départementalisation de Mayotte », commission des lois de l'Assemblée nationale, Paris, 18 février 2009.

(3) La production locale est quasi nulle : les exportations ne représentent que 1,4 % des importations en 2008.

(4) Henri Torre, « Rapport sur les aspects budgétaires de l'immigration clandestine à Mayotte », commission des finances du Sénat, Paris, 17 juillet 2008.

(5) « Santé et migration à Mayotte », rapport final de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) remis à l'Agence française de développement (AFD) le 30 avril 2008.



IBRAHIM YOUSOUF. – Manifestation devant l'ambassade de France contre le référendum, 29 mars 2009